

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 4 (1894)

Vereinsnachrichten: Société suisse de numismatique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Extrait des procès-verbaux du Comité.

Séance du 7 mai 1894. — S. A. R. Victor-Emmanuel de SAVOIE, prince de Naples, à Naples (présenté par MM. Paul Ströhlin et Dr A. Ladé), MM. Théodor-M. REST, président de la Société néerlandaise de numismatique, à Leyde (MM. Strohlin et Jaques Mayor), le comte Nicolas PAPADOPOLI, sénateur du royaume d'Italie, à Venise (les mêmes) et Charles EGGIMANN, libraire, à Genève, ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 16 mai. — MM. Maurice HIMLY, négociant, à Strasbourg (MM. Ströhlin et Mayor) et Jacques SCHULMANN, libraire, à Amersfoort (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 21 mai. — M. R.-Wallace MAC LACHLAN, à Montréal (MM. Ströhlin et Mayor), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 6 juin. --- M. Ignazio VIRZI, numismate, à Palerme (MM. Ströhlin et Mayor), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 13 juin. — M. James-Antoine PERRET, horloger, à la Chaux-de-Fonds (MM. Ströhlin et Dr Ladé), et Gustaf CAVALLI, pharmacien, à Sköfde (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 25 juin. — MM. Ernest LEHR, professeur à l'Université, à Lausanne (MM. Strohlin et Mayor), Joh.-W. STEPHANIK, conservateur du Cabinet de numismatique de la Société d'archéologie, à Amsterdam (les mêmes) et le chev. Joseph RUGGERO, commandant le 9^e régiment de bersagliers, à Florence (les mêmes), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 16 juillet. — M. Jacquinio GENTILI DI ROVELLONE, avocat, à Sanseverino-Marche (MM. Ströhlins et Mayor), a été reçu au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 15 août. — MM. Emile DREYFUS, antiquaire, à Genève (MM. Ströhlins et J. Bieler) et Jean-P. LAMBROS, numismate, à Athènes (MM. Ströhlins et Mayor), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 4 septembre. — MM. MAJER et MORCHIO, numismates, à Venise (MM. Ströhlins et Mayor), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

Séance du 21 septembre. — MM. Raoul et Roger de DIESBACH, étudiants, à la Schürra, près Fribourg (MM. Ströhlins et Mayor), ont été reçus au nombre des membres actifs de la Société.

* *

Adolphe Meyer. — La numismatique a fait une perte cruelle en la personne de M. Adolphe Meyer, né à Dantzig le 8 septembre 1824 et mort à Berlin, le 2 mai dernier.

M. Meyer, qui a passé près de quarante années dans l'importante maison de banque Warshauer, de Berlin, s'adonnait avec ferveur à l'étude des monnaies et médailles. Il était membre de nombreuses sociétés savantes et de la Société suisse, en particulier, depuis 1890. Il avait réuni une remarquable collection allemande, ainsi que les médailles relatives aux numismates.

Les publications de M. Meyer sont justement estimées ; elles ont toutes trait à la numismatique de l'Allemagne, les principales sont : *Die Münzen der Stadt Dortmund* (Vienne, 1883); *Prägungen Brandenburg-Preussens, betreffend dessen Afrikanische Besitzungen und Aussenhandel, 1681-1810* (Berlin, 1885), *Albrecht von Wallenstein und seine Münzen* (Vienne, 1889), etc.

Maurice Tripet⁽¹⁾. — La science des monnaies et médailles et le blason se tiennent de si près que tout bon numismate doit être

(1) Bien que M. Tripet n'ait pas fait partie de notre Société, nous sommes heureux de placer ici cette notice nécrologique, due à la plume de notre collègue M. Jean Grellet, car plusieurs des membres de la Société suisse de numismatique entretenaient des relations scientifiques avec M. Tripet ; nous faisions un échange suivi de publications et de renseignements, et M. Tripet nous avait promis de se faire recevoir de notre Société. (Réd.)

quelque peu héraultiste, aussi croyons-nous ne pas nous écarter du but que poursuit la *Revue* en y rappelant le souvenir d'un homme qui ne s'est pas occupé spécialement de numismatique mais qui avait fait de la science des armoiries l'occupation essentielle de sa vie.

Maurice Tripet, prématûrément enlevé le 16 juillet dernier à Neu-châtel, où il était né le 21 janvier 1863, était fils de feu le conseiller d'État Émile-Auguste Tripet. Ses études au collège latin dans sa ville natale, dont il suivit toutes les classes, furent à plus d'une reprise interrompues par des stages qu'il dut faire dans les cliniques de Berne. Dès l'âge de sept ans, une grave maladie lui avait laissé un empêchement dans le libre usage des bras et des jambes, qui ne fit que s'accroître avec les années. Maurice Tripet n'en fut pas moins un élève appliqué et les témoignages de ses maîtres louaient en lui, non seulement le zèle et le travail consciencieux, mais aussi la douceur de son caractère. L'histoire et le dessin furent de bonne heure ses branches de prédilection. De là à l'étude du blason, il n'y avait qu'un pas. Sur les conseils de son professeur d'histoire, M. Daguet, il le franchit, et cela avec l'ardeur juvénile qu'il apportait à tous ses actes, qu'il se soit agi de travaux ou d'amusements, de collaboration au *Rameau de sapin*, l'organe du Club jurassien, qui le comptait parmi ses membres les plus zélés ou des réunions de la société gymnasiale *l'Etude*, et plus tard de la société de *Zofingue* dont il a successivement porté les couleurs. Nombreuses sont les saynètes de sa composition et les facéties imaginées par lui avec une verve intarissable pour égayer les séances de ces sociétés. La mise en scène des représentations théâtrales, les cortèges pour lesquels il pouvait dessiner des costumes historiques et armoriés, le trouvaient toujours prêt à se mettre à l'œuvre et à diriger ses jeunes collègues, aussi lorsqu'en 1888 la Société de Zofingue nommait M. Tripet *ruban d'honneur* ne fit-elle que rendre un juste tribut à l'affection et au dévouement qu'il n'a jamais cessé de témoigner à la casquette blanche.

A l'âge de dix-huit ans, soit en 1880, M. Tripet fut nommé secrétaire du parquet, poste qu'il occupa, tout en suivant les cours de la faculté de droit de l'Académie, jusqu'en 1884. L'année suivante il est stagiaire dans l'étude de M. J.-E. Bonhôte, avocat et notaire, et fait en novembre 1886 sa licence en droit. Il n'a, croyons-nous, jamais eu l'intention d'entrer dans le barreau et il considérait la fin de ses études plutôt comme un port lui accordant le loisir de s'adonner (pour un temps du moins et jusqu'à ce qu'il eut trouvé une place dans l'administration)

plus complètement à son étude favorite de la science des armoiries, lui facilitant surtout l'exécution du projet si longtemps caressé de fonder une revue héraldique. Elle parut en effet dès le 1^{er} janvier suivant.

Quoique affecté de claudication, M. Tripet ne s'était jamais laissé arrêter par cette infirmité; c'est ainsi qu'en septembre 1887, lors de l'Exposition fédérale d'agriculture à Neuchâtel, il prit une part très active à l'organisation du cortège historique, mais à la suite probablement d'un refroidissement pris à cette occasion, il fit une longue maladie dont il ne releva que privé complètement de l'usage de ses jambes. Dès lors, il n'a plus quitté son fauteuil, et c'est en voiture d'invalide qu'il sortait et gravissait la rampe du château pour se rendre aux archives cantonales dont il avait été nommé préposé, lors de leur réorganisation en 1888. Pendant les sept dernières années de sa vie d'invalide, son activité s'est partagée entre ses fonctions officielles et ses travaux héraldiques ou historiques qui se succédaient rapidement, et l'on peut dire qu'il est mort les outils à la main, car bien que confiné en chambre depuis plusieurs mois et souffrant cruellement, il n'a cessé de travailler jusqu'au dernier jour.

La première des publications héraldiques de Maurice Tripet est une notice, parue dans la *Feuille centrale de la Société de Zofingue* en août 1883, sur les *Armoiries de Neuchâtel* et reproduite la même année, avec quelques modifications, en une plaquette illustrée de blasons et de fac-simile de sceaux. C'était une concluante plaidoirie en faveur du rétablissement des anciennes armes de Neuchâtel. Il n'attint, à la vérité, pas son but, puisque l'écusson de 1848 est encore en usage, mais ce cri de la vérité historique était un acte de courage et d'indépendance, car M. Tripet se rattachait au parti gouvernemental, en général peu disposé à faire revivre le passé.

Il fut cependant plus heureux quelques années plus tard, son étude sur *Les armoiries de la Ville de Neuchâtel* ayant engagé cette commune à reprendre ses anciennes armes. A ce moment, l'esprit local venait de prendre un nouvel essor dans le canton de Neuchâtel, pour la fusion de la commune d'habitants et de la commune de ressortissants. M. Tripet profita de ces dispositions pour attirer l'attention sur les armoiries des communes et engager les autorités à prendre des arrêtés, pour fixer définitivement les armes communales là où il y avait des variantes et à faire choix d'un écusson dans les communes où il n'en existait pas encore. Les deux brochures de M. Tripet : *Les armoiries des communes neuchâteloises* et *Etat actuel des armoiries commu-*

nales dans le canton de Neuchâtel, publiées en 1888 et 1889, eurent le résultat désiré, mais les pourparlers furent longs et laborieux, car il était souvent fort difficile de mettre les exigences multiples de Messieurs les communiers d'accord avec les règles du blason. Enfin, en 1891, M. Tripet pouvait publier un beau tableau chromolithographique donnant les armoiries des soixante-quatre communes neuchâteloises. La discussion de ces questions au sein des conseils communaux et généraux, dont la plupart ont fait faire des sceaux et des drapeaux, ne pouvait manquer de populariser en quelque mesure l'intérêt pour l'art héraldique. M. Tripet réussit aussi à faire remettre en honneur le bel usage, tombé en désuétude, d'exiger de chaque nouveau membre de la Société des mousquetaires de Neuchâtel un panneau armorié pour orner la salle du stand. Au moment de sa mort, M. Tripet s'occupait de la reproduction de ces panneaux ; son travail était sous presse, il ne l'aura pas vu achevé.

De 1889 à 1893, M. Tripet a publié, en collaboration avec M. Jules Colin, quatre recueils d'armoiries de familles neuchâteloises, exécutés en autographie, dont trois d'après les collections manuscrites du justicier Huguenin, du capitaine Benoit, de la bibliothèque de la ville et de la commune de Neuchâtel ; le quatrième d'après les cachets et sceaux de magistrats et de particuliers, trouvés aux archives de l'État. Dans l'idée de leur auteur, ces publications étaient des échelons qui devaient lui permettre de faire un jour un grand et bel armorial neuchâtelois plus complet et plus correct que celui de Mandrot. Ce projet n'a pu être réalisé.

En 1890, paraissait une plaquette de *Fragments historiques*, due à la collaboration de M. Tripet et de M. Max Diacon, destinée à populariser les souvenirs se rattachant à la *Régalissima Sedes* de Neuchâtel et au séjour de la reine Berthe dans cette ville.

Les *Glanures historiques*, imprimées en 1891, sont un petit recueil d'anecdotes et de faits divers historiques, fait au cours du classement de documents des Archives cantonales. Cet ouvrage n'a rien d'héraldique, pas plus que l'*Exposé de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, qu'il a publié d'après les rapports qui ont été présentés en 1806 au gouverneur, lors de l'occupation française, pour le renseigner sur les institutions de la principauté.

L'année suivante, il publiait dans la *Feuille centrale de Zofingue*, un article dont il a été fait un tirage à part sous le titre de *La Suisse héraldique* ; c'est un aperçu succinct du blason en Suisse depuis les temps les plus reculés jusqu'à une époque moderne.

L'œuvre la plus importante de M. Tripet est son livre sur *Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, qui a été publié en 1892 aux frais de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel. Dans ce volume richement illustré de planches dans le texte et hors texte, dont un bon nombre sont en couleur, l'auteur s'est attaché à décrire les armes et les couleurs de Neuchâtel dans tous leurs développements et dans toutes les applications depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Dans sa préoccupation de ne rien omettre, M. Tripet est peut-être entré dans un peu trop de détails, mais ce livre est une précieuse mine de renseignements et aucun État, croyons-nous, ne possède un monument aussi complet de ses emblèmes historiques.

Nous pourrions citer encore une série d'articles de journaux, de feuilles volantes, notamment les *Observations sur le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les armoiries de la Confédération Suisse* et *La croix suisse et la croix fédérale*, que M. Tripet a lancés en 1889, en défense de la croix fédérale à cinq coins égaux dont il s'était érigé le champion avec sa fougue habituelle.

Le dernier volume portant le nom de M. Tripet est un ouvrage sur les *Ex-libris neuchâtelois*, publié en collaboration avec l'auteur de ces lignes et qui n'est sorti de presse que peu de semaines avant la mort de M. Tripet. Mais l'œuvre de prédilection de M. Tripet a été la publication des *Archives héraldiques*, qui paraissaient pour la première fois en janvier 1887. Aux débuts, cette revue n'était qu'autographiée, mais ayant été favorablement accueillie elle put bientôt avoir recours à la typographie et de fidèles collaborateurs vinrent apporter leur concours au rédacteur.

Telle est en grands traits la carrière modeste mais bien remplie de Maurice Tripet. Sans doute, sous la pression d'occupations multiples, ses travaux se ressentaient quelquefois un peu de trop de hâte et ses infirmités l'empêchaient de donner toujours à ses dessins toute la correction voulue, mais, d'un esprit inventif, il créait des compositions originales et son enthousiasme pour son art était communicatif, ce qui lui permit de lui gagner de nombreux adhérents et de devenir l'un des principaux fondateurs de la Société suisse d'héraldique qui perd en lui un sociétaire tout dévoué.

Un nombreux cortège accompagnait Maurice Tripet à sa dernière demeure, car le courage inaltérable avec lequel il supportait ses infirmités et son caractère enjoué, toujours serviable, lui avait procuré de chaudes amitiés.

Jean GRELLET.

Ernest-Wilhelm Feuerlein (9 janvier 1835 — 15 mai 1894) était originaire de Nüremberg. Doué d'une grande facilité pour le travail, il était parvenu à se créer une situation indépendante comme chef d'une importante maison de confections pour dames ; mais les occupations sédentaires ne lui souriaient pas beaucoup et son goût pour les voyages lui fit abandonner de bonne heure le commerce. Après avoir parcouru l'Amérique, il vint se fixer à Genève il y a une quinzaine d'années. C'est alors qu'il reprit son occupation favorite : l'étude de la botanique. Cependant une grave maladie le força à cesser ses courses et ses promenades ; c'est alors qu'il échangea la botanique contre la numismatique qui devait l'occuper essentiellement pendant les six ou sept dernières années de sa vie. Il laisse une collection générale assez importante, comprenant surtout des petites monnaies et des médailles, se distinguant moins par la rareté et la valeur des pièces que par les nombreuses variétés, mais il jouissait de sa collection comme peu d'amateurs et s'occupait avec activité de son classement.

M. Feuerlein faisait partie de notre Société depuis 1892.

* *

Assemblée générale. — Nous rappelons à nos collègues l'Assemblée générale qui a lieu à Neuchâtel, le samedi 20 octobre, et pour laquelle une circulaire a été envoyée en temps et lieu.

L'ordre du jour comprend une séance administrative, à 3 heures de l'après midi, à l'Hôtel Du Peyrou (palais Rougemont), salle du Club alpin, précédée d'une visite au Musée historique et suivie d'une séance de travaux avec la Société suisse d'héraldique. La journée sera terminée par un banquet (à 7 heures, salle du Grand-Chêne), également avec la Société d'héraldique, qui a bien voulu tenir son assemblée générale le même jour que la nôtre.

Un jeton commémoratif, gravé par M. Georges Hantz et frappé à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, sera remis, en bronze, aux sociétaires qui participeront à la réunion ; il est à l'effigie du célèbre graveur neuchâtelois, Brandt, et continuera dignement la série inaugurée l'an passé avec l'admirable Hedlinger de M. Bovy. Ce jeton pourra être acquis en argent, bronze, aluminium et étain par les sociétaires qui ne prendront pas part à l'assemblée et en argent, aluminium et étain par ceux qui l'auront reçu gratuitement en bronze.

